

**Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 1'400'000.00 TTC
relatif aux hausses des coûts de construction du projet de rénovation –
reconstruction de l'École de Chanel (en lien avec le préavis [N° 23/6.21](#))**

N° DE PRÉAVIS : 28/6.24



DIRECTION : Municipalité en corps

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 19 juin 2024

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mercredi 28 août 2024 à 18 h 30 / Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : oui

ANNEXES : Note à la COFIN du 16 janvier 2023, communication écrite du 27 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	PRÉAMBULE	3
2.1	Historique et contexte.....	3
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
3.1	Estimation des coûts de constructions.....	4
3.2	Indices KBOB	4
3.3	Répercussions sur Chanel.....	5
4	PLANNING GÉNÉRAL	6
5	ASPECTS FINANCIERS	7
5.1	Coûts et recettes du projet	7
5.2	Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)	7
5.3	Durée d’amortissement	7
5.4	Incidences sur le budget d’investissement	7
6	CONCLUSION	9

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur une demande de crédit de construction complémentaire, d'un montant de CHF 1'400'000.00 TTC, correspondant aux hausses de coût du projet de rénovation-reconstruction de l'École de Chanel.

Ce montant complémentaire est entièrement lié à des hausses conjoncturelles découlant des hausses des prix des matériaux qui ne pouvaient pas être anticipées dans le préavis de 2021, ([N° 23/6.21](#) - *Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'École de Chanel, subventions non déduites*)

2 PRÉAMBULE

2.1 Historique et contexte

Le projet de rénovation – reconstruction de l'École de Chanel a fait l'objet de plusieurs préavis au Conseil communal :

- le préavis d'études [N° 27/6.18](#) - *Demande d'un crédit d'études de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel*
- un premier préavis de construction [N° 36/9.20](#) - *Demande d'un crédit de construction de CHF 22'790'000.00 TTC relatif au projet de rénovation - reconstruction de l'Ecole de Chanel* soumis au Conseil communal en septembre 2020 et retiré par la Municipalité pour complément
- le préavis de construction [N° 23/6.21](#) - *Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'École de Chanel, subventions non déduites.*

Le coût global du projet s'élève donc à un montant total de CHF 26'000'000.00 TTC (études et réalisation).

Le 16 janvier 2023, la Municipalité a transmis à la Commission des finances du Conseil communal une note interne l'informant du renchérissement dans le domaine de la construction et son impact sur les projets de la Ville. Concernant le projet du collège de Chanel, la note indique que « les architectes mandataires ont estimé un impact entre 5 % et 10 % du montant des travaux » (document en annexe).

Le 27 mars 2024, la Municipalité a adressé au Conseil communal une communication écrite concernant le projet de Chanel, qui précise que le montant de ces hausses est compris entre CHF 1'000'000.00 TTC et CHF 1'800'000.00 TTC, soit entre 4 % et 7 % du coût du projet global de 26 mios (document en annexe).

Hormis les éléments de hausse conjoncturelle, à ce jour, le suivi financier du projet montre que les coûts du projet sont maîtrisés, dans les montants définis par les préavis.

3 ASPECTS TECHNIQUES

Ces hausses de coûts sont liées au contexte économique général : disponibilité des matériaux, coût de l'énergie, contexte international, etc. Ces hausses sont quantifiées par la Confédération, via la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres

d'ouvrage publics (KBOB) qui fixe des indices de référence pour toute la Suisse (<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/su-f-05.04-kbob-01>). Comme les contrats de la Confédération, les contrats de la Ville de Morges se réfèrent à ces indices officiels. À ce titre, le Maître de l'ouvrage n'a aucune marge d'action sur ces hausses.

Cependant, un travail de détail a été entrepris par le Service de l'urbanisme pour évaluer et contrôler ces hausses.

3.1 Estimation des coûts de constructions

Comme expliqué dans la note à la Commission des finances du Conseil communal en janvier 2023, l'estimation des coûts de constructions date de 2020, soit au moment du premier préavis soumis au Conseil communal (préavis N° 36/9.20). Cette estimation se fondait sur des appels d'offres rentrés, à hauteur d'env. 70% du montant des coûts de constructions.

Comme le mentionne la note, le second préavis a repris les offres des soumissionnaires (demande de crédit de construction de CHF 24.5 mios N° 23/6.21), qui a été accepté par le Conseil communal.

Après la validation du second préavis par le Conseil communal fin 2021, les adjudications, basées sur les offres datant de début 2020, ont été contractualisées (passage de la phase marchés publics à la phase contractuelle). Les contrats d'entreprises, selon la Société des ingénieurs et des architectes (SIA 118), prévoient un ajustement des coûts sur la base de l'indice des coûts de production (ICP), dont l'indice KBOB du prix des matériaux est une des composantes. La Ville de Morges, Maître de l'ouvrage, utilise les contrats SIA pour établir les contrats avec les entreprises et doit donc suivre cet indice.

Or, entre début 2020 (date des soumissions), fin 2021 (phase contractuelle) et 2023/2024 (réalisation des travaux), l'ICP a largement augmenté suite à l'augmentation du prix des matériaux. Les contrats et facturations ont dès lors dû être adaptés aux hausses conjoncturelles en suivant les recommandations de la Confédération et ont indexés à l'indice des prix des matériaux KBOB (qui est un des indices des prix à la production).

3.2 Indices KBOB

Depuis 2020, les indices KBOB ont été en forte augmentation, avec un maximum atteint dans la période d'avril à juillet 2022 (voir graphique ci-dessous).

Le chantier a commencé en juillet 2022 et depuis la situation s'est stabilisée mais à un niveau supérieur aux indices correspondant à la période du préavis du crédit de construction.

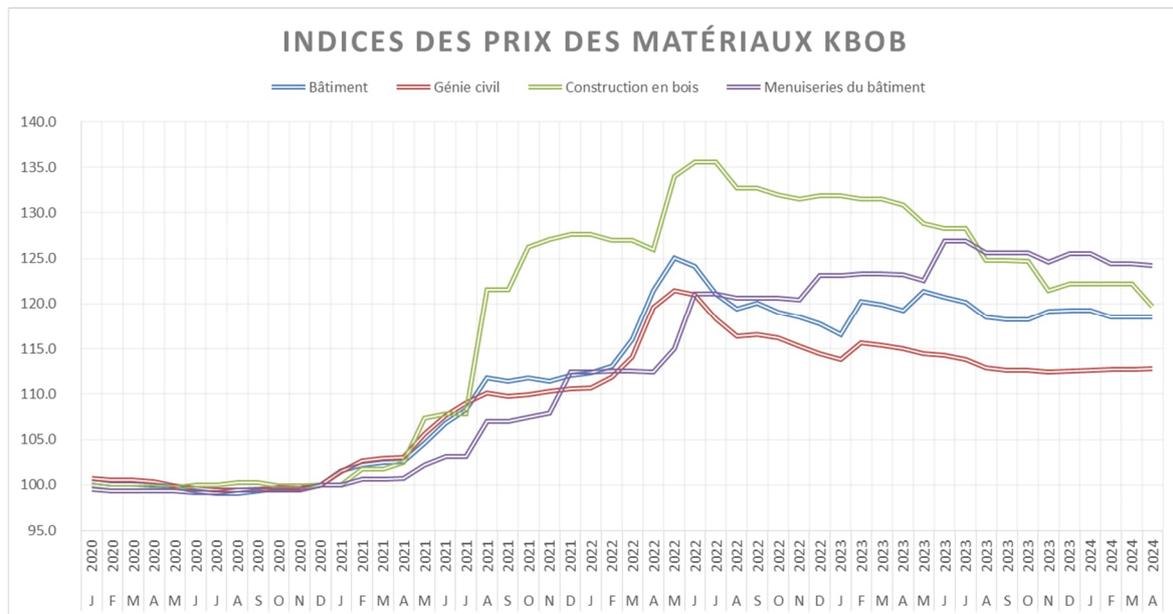
Le montant total des hausses, de CHF 1'400'000.00 TTC, est calculé sur la base des indices des prix des matériaux de construction du mois de décembre 2023, avec une hypothèse de stabilisation des coûts, comme la tendance des derniers mois le laisse présager. Un travail de détail a été effectué pour aboutir à cette estimation.

Les courbes ci-dessous illustrent les variations des indices pour 4 catégories importantes :

- KBOB.MAT.HB indice des prix des matériaux de construction : bâtiments (bleu) ;
- KBOB.MAT.TB indice des prix des matériaux de construction : génie civil (rouge) ;
- KBOB.MAT.HZB indice des prix des matériaux de construction en bois (vert) ;

- KBOB.MAT.HB indice des prix des matériaux de construction menuiserie du bâtiment (violet).

Ci-dessous, les variations des indices KBOB depuis 2020 qui montrent que, même si les hausses se stabilisent, elles se chiffrent entre 12 et 25 %.



3.3 Répercussions sur Chanel

Le tableau ci-dessous présente le détail des hausses par corps de métier (CFC), ainsi que la part de la hausse par rapport au montant du contrat. Au moment de la rédaction du présent préavis, certains contrats ont été entièrement facturés, mais la plupart sont en cours de facturation.

Détail des hausses par CFC (code des frais de la construction) :

CFC	Hausses (CHF TTC)	% du montant du contrat	% de travaux facturés
CFC 112 - Démolition	5'573.50	1 %	100 %
CFC 122 - Construction modulaire	97'184.00	5 %	72 %
CFC 201 - Excavation	64'572.85	7 %	99 %
CFC 211 - Maçonnerie - béton armé	450'410.85	11 %	86 %
CFC 221.1 - Fenêtre bois-métal	91'200.00	24 %	90 %
CFC 221.6 - Fenêtre métal	51'500.00	20 %	77 %
CFC 226 - Façades	151'000.00	23 %	32 %
CFC 230 - Electricité	42'800.00	4 %	46 %
CFC 240 - Chauffage	25'000.00	4 %	50 %
CFC 244 - Ventilation	11'100.00	5 %	54 %
CFC 250 - Sanitaire	69'500.00	9 %	56%
CFC 281.0 - Chapes	10'500.00	3 %	77 %
CFC 281.3 - Sol sportif	45'000.00	26 %	0 %
CFC 282.4 - Carrelage	8'901.00	6 %	0 %
CFC 283.41 - Faux plafond gym	23'567.67	12 %	0 %
CFC 424 - Places de jeux et sports	132'300.00	18 %	0 %
Réserve (notamment pour hausse des travaux post-2024 – solde Aménagements extérieurs)	120'000.00		
TOTAL arrondi	1'400'000.00		

Le tableau montre des hausses différenciées selon les CFC, avec des hausses importantes de plus de 20% sur les contrats de menuiseries du bâtiment (courbe violette du graphique ci-dessus), quand d'autres contrats sont impactés par des hausse plus limitées (entre 1 et 10 %).

Pour tous les contrats, toutes les factures ont été contrôlés par le Service de l'urbanisme afin d'éviter des surfacturations qui ne découleraient pas des hausses conjoncturelles.

À ce jour, le montant des hausses conjoncturelles n'est pas encore entièrement consolidé mais le chiffrage de CHF 1.4 mios est suffisant selon les estimations précises réalisées.

4 PLANNING GÉNÉRAL

Le planning du projet est entièrement respecté.

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Coûts et recettes du projet

Selon tableau ci-dessus, le montant total des hausses de prix est de CHF 1'400'000.00 TTC

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)

Pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

5.3 Durée d'amortissement

Le montant de CHF 1'400'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 46'666.66 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

5.4 Incidences sur le budget d'investissement

La dépense sera financée par la trésorerie générale/ou par le recours à l'emprunt et sera imputée par le compte d'investissement N° 3544.42800.5030.00 – CHF 1'400'000.00. Ce préavis correspond au N° : 502.04.03 dans le plan des investissements.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2024	2025	2026	2027	2028
						et suivantes
Dépenses	1 400 000.00	1 400 000.00				
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	1 400 000.00	1 400 000.00	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	30
Année début de l'amortissement	2025
Année bouclage du préavis	2028
Taux d'intérêt au 31 décembre 2023	1.21 %

	2024	2025	2026	2027	2028 et suivantes
Charge d'intérêts	8 752.33	8 752.33	8 752.33	8 752.33	8 752.33
Charge d'amortissement	-	46 666.67	46 666.67	46 666.67	46 666.67

Autres charges	Chapitre					

Recettes	Chapitre					

Total fonctionnement	8 752.33	55 419.00	55 419.00	55 419.00	55 419.00
-----------------------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Après le versement de la subvention, l'amortissement est recalculé.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.00 TTC ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2024.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella

OBJET DE LA NOTE	Information à la commission des finances sur le renchérissement dans la construction et autres domaines et les répercussions éventuelles sur les finances de la ville
DATE D'ÉMISSION	16 janvier 2023
EMETTEUR	Directions URB + BAT + INF + INFO
DISTRIBUTION	Municipalité (pour COFIN)

Introduction :

Après une période très stable, les circonstances particulières des 2 dernières années, Covid-19 et guerre en Ukraine, ont entraîné une pénurie importante de certains matériaux. Cette pénurie, cumulée aux autres difficultés géopolitiques, a provoqué une hausse importante des prix dans certains domaines, particulièrement dans la construction. Cette note a pour but d'anticiper les impacts sur les préavis morgiens.

1 Hausse de 8.1% des prix de la construction de bâtiments (article Wüest et partner du 29 juin 2022)

Les prix de la construction continuent d'augmenter : l'indice des prix de la construction publié le 24 juin 2022 par l'Office fédéral de la statistique (OFS) indique une hausse de 4,9% pour le bâtiment par rapport à octobre 2021 et une hausse de 8,1% par rapport à l'année précédente (avril 2021). Il s'agit de la plus forte hausse enregistrée en l'espace d'un an depuis le début de la publication des données en 1998.

Indice des prix de la construction et des matériaux

Indice avril 2012 = 100, données semestrielles en avril et octobre



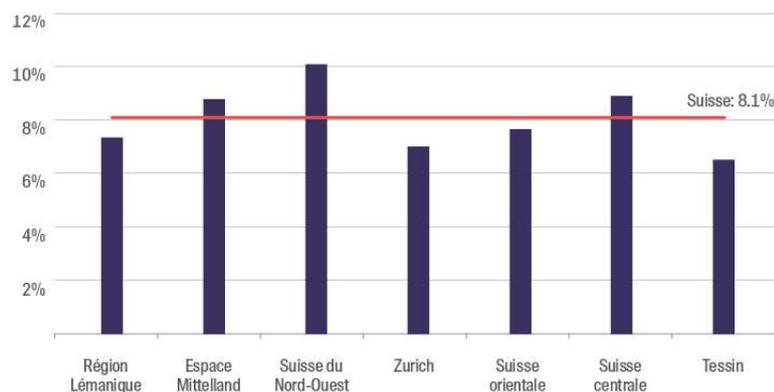
/ Indice des prix de la construction de bâtiment (OFS)
/ Indice des prix des matériaux de construction (KBOB)

Sources: OFS; KBOB

La hausse des prix s'observe dans toutes les régions de Suisse, allant de 6,5% dans le Tessin à 10.1% dans la Suisse du Nord-Ouest. Dans la région Lémanique, l'inflation des prix de construction de bâtiment est de 7.4%, donc légèrement inférieure à la moyenne Suisse. Ces chiffres illustrent l'ampleur des défis auxquels le secteur de la construction est actuellement confronté.

Batiment: Indice des prix de la construction

Changement en pourcent depuis avril 2021

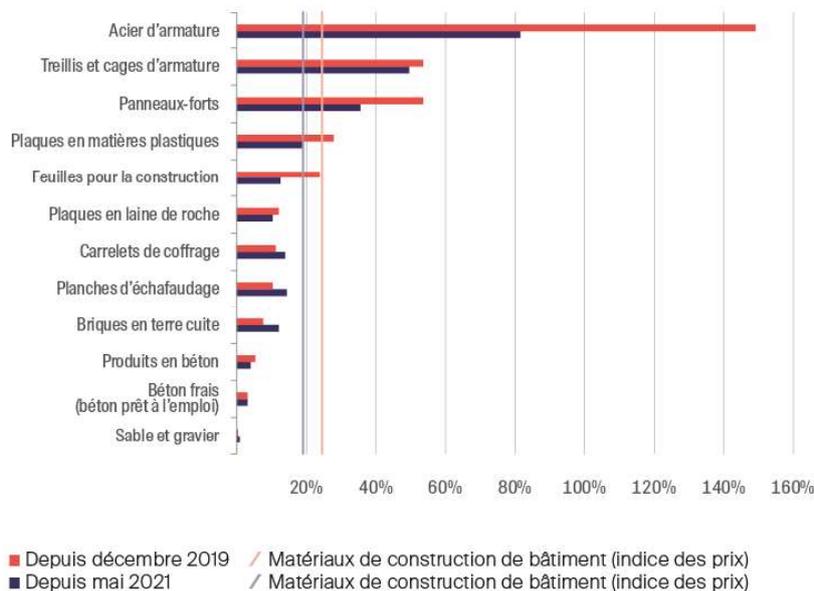


Source: OFS

Prix des matériaux en forte augmentation

La hausse inédite des prix de construction est due dans une large mesure à l'augmentation des prix des matériaux. La statistique des coûts des matériaux pour le bâtiment est publiée chaque mois par la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) en collaboration avec l'OFS. Il en ressort que l'indice des prix des matériaux de construction pour le bâtiment a augmenté de 19.6% depuis mai 2021. Là encore, il s'agit de la plus forte hausse annuelle enregistrée depuis le début des mesures en 2003. L'évolution du prix de l'acier d'armature, dont le poids dans le calcul de l'indice est de 10%, est particulièrement frappante. Ce dernier a augmenté de 82% par rapport à l'année dernière, et la hausse se monte même à 150% par rapport à fin 2019.

Variation des prix des matériaux



Chocs de l'offre et de la demande

Les raisons de cette forte dynamique des prix des matériaux se trouvent aussi bien du côté de l'offre que de la demande. D'une part, les chaînes d'approvisionnement établies ont été fortement perturbées. Ainsi, la production de certaines aciéries a été interrompue pendant la pandémie, puis en raison de la guerre en Ukraine. Les goulets d'étranglement qui en ont résulté ont entraîné une limitation de l'offre et donc une pression à la hausse sur les prix. D'autre part, les larges programmes de relance et d'infrastructure mis en place pendant la pandémie ont généré une forte demande mondiale de matériaux de construction.

2 Recommandations de la Confédération

Le 20 octobre, la Confédération a émis des recommandations sur la facturation des variations extraordinaires de prix.

https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/preisaenderungsfragen/empfehlungen_zur_verrechnung_bei_ausserordentlichen_preisaenderungen.html

En 2021, les prix et les indices de certains groupes de produits compris dans l'indice des prix des matériaux de la KBOB (Conférence de coordination des organismes de construction et immobiliers des constructeurs publics) pour le secteur de la construction ont augmenté de manière significative. Afin que les variations extraordinaires de prix puissent, dans la pratique, être facturées correctement par les parties contractantes, la KBOB a élaboré deux recommandations en la matière: une pour les travaux de construction et une pour les constructions en bois.

Contrairement aux prévisions, le renchérissement des matériaux de construction, qui dure depuis le début de l'année 2021, ne montre aucun signe de ralentissement. Les produits en acier, les produits en bois,

les tuyaux en plastique, les panneaux isolants et les pierres naturelles travaillées connaissent actuellement des hausses de prix particulièrement importantes. De plus, les taux de renchérissement varient fortement au sein de ces groupes de produits.

Sur cette base la Confédération recommande :

Calcul des variations de prix selon l'indice des prix de production (ICP)

- 1. Déterminer les mois, dans lesquels une variation extraordinaire a eu lieu.*
- 2. Calcul de la variation effective de la position de matériel concernée sur la base des quantités fournies par mois (base de calcul selon les indices des prix de la KBOB ; variations des prix dans la construction).*
- 3. Recalcul des variations de prix selon l'ICP à l'aide des indices mis à disposition par la SSE (p.ex. sans le matériel concerné par les variations extraordinaires de prix).*
- 4. Résultat du recalcul (chiffre 3) réajusté en fonction de la variation du prix du matériel concerné (chiffre 2)*

3 Situation et impact sur les projets de la direction Bâtiments

Investissements

La direction à 3 préavis en cours de réalisation qui pourraient être impactés pour des éventuelles augmentation de coût.

Préavis ANF n° [12/4.22](#) :

- Augmentation sur le prix de la fourniture des écrans, bornes wifi et autres appareils multimédia de l'ordre de 5 à 15%

Préavis transformations piscine n° [27/9.22](#) :

- Augmentation sur le prix de la fourniture des panneaux photovoltaïques entre 10 et 15%
- Augmentation sur le prix de la fourniture des PAC air-eau entre 5 et 10%

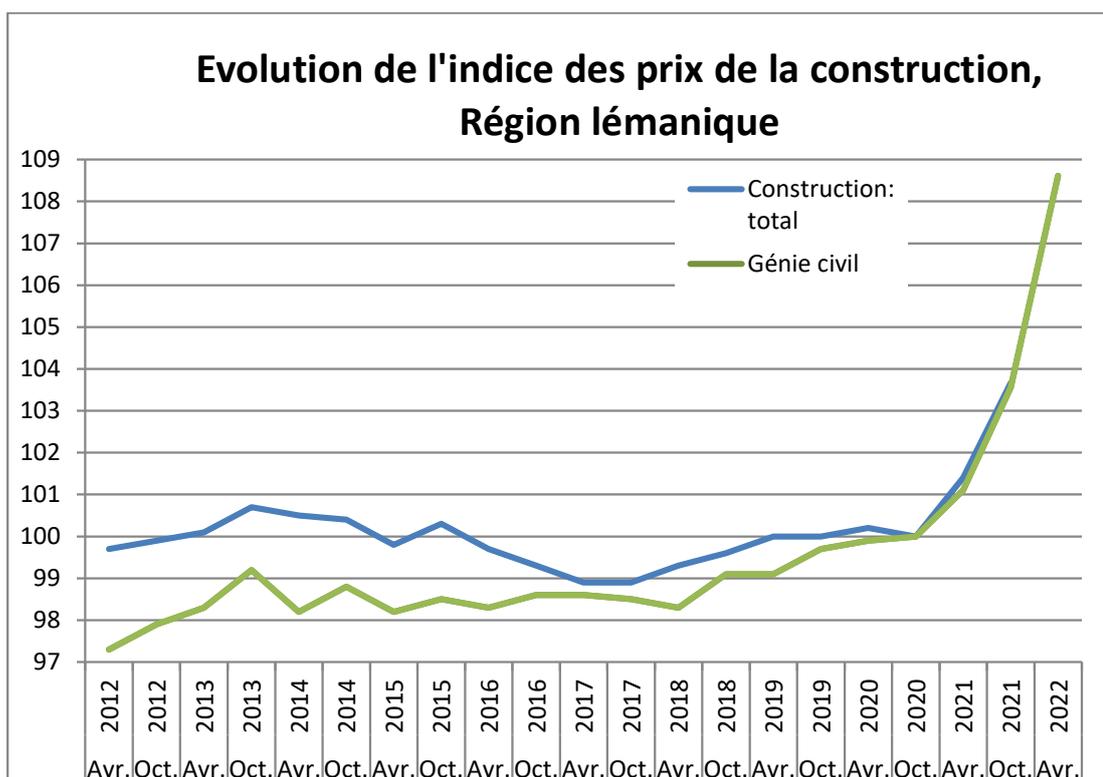
Préavis pour l'assainissement de l'éclairage du Parc des Sports et de la Patinoire n° [17/5.22](#) :

- Augmentation sur le prix de la fourniture des éclairages et des composants électroniques de gestion de 5 à 10 %

4 Situation et impact sur les projets de la direction Infrastructures

Pour les travaux publics, nous pouvons nous référer à l'indice des prix de la construction tenue à jour depuis 1998. La base étant de 100% en 2020.

Nous pouvons constater que les travaux de génie civil a subi une augmentation de 8.6% :



Comme pour la construction du bâtiment, cette hausse est principalement due aux prix des matériaux qui, suite à la crise Covid-19 et à la situation en Ukraine, subissent une très forte augmentation. Selon les normes en vigueur (SIA), les hausses ou les baisses de prix dues aux variations des prix des matériaux sont à la charge ou respectivement au profit du maître de l'ouvrage.

5 Situation et impact sur les projets de la direction Informatique

Au niveau informatique, le prix du matériel n'a pas significativement augmenté, mais, dû aux problèmes d'approvisionnement, le matériel le plus disponible est rarement le moins cher, il est donc beaucoup plus compliqué d'optimiser les achats.

En terme de contrats de maintenance, nous observons une tendance à la hausse en cette fin d'année de 5% à 10%. Il est encore difficile de dire si c'est une tendance générale ou simplement liée à certains types de marchés.

6 Situation et impact sur les projets de la Direction de l'Urbanisme

6.1 Projet Ecole de Chanel

Préavis N° 23/6.21 – Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 TTC.

Pour rappel, un premier préavis avait été soumis au Conseil communal en septembre 2020 (préavis N° 36/9.20), pour lequel, des appels d'offres à hauteur d'env. 70% du montant des coûts de constructions avaient été effectués. Des adjudications sous conditions d'obtention du crédit de réalisation avaient alors été réalisées selon les pratiques courantes.

Suite à l'annulation par la Municipalité du premier préavis, ces offres ont été reprises dans le second préavis (demande de crédit de construction de CHF 24 millions N° 23/6.21), qui a été accepté par le Conseil communal.

Suite à la validation du second préavis par le Conseil communal fin 2021, il a donc fallu contractualiser les adjudications sur base d'offres datant de début 2020. Les prix ayant largement augmenté à ce moment-là, nous avons suivi les recommandations de la Confédération et avons indexé les contrats à l'indice KBOB.

La facturation s'effectuera donc selon cet indice, les architectes mandataires ont estimé un impact entre 5% et 10% du montant des travaux (env. CHF 15'000'000.00 TTC). Ce qui représente entre CHF 750'000.00 et 1'500'000.00 TTC en complément du préavis. Une fois stabilisé, ces montants feront l'objet d'une demande de crédit complémentaire auprès du Conseil communal.

6.2 Projet salles d'éducation nutritionnelle

Futur préavis de construction à la suite du préavis N°29/10.21 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 250'000.00 TTC.

Le préavis d'étude indique au chapitre 5.1 une estimation du crédit de construction à CHF 2'000'000.00 TTC. Cette estimation a été effectuée début 2021 et ne tient pas compte de l'augmentation des prix de la construction.

Il faut donc prévoir une augmentation d'environ 10% de cette estimation liée à l'augmentation des prix de la construction pour le préavis de construction.

6.3 Projets Beausobre IV, Beausobre V et aménagements extérieurs.

Préavis n°20/9.19 – Demande d'un crédit de construction de CHF 18'900'000.00 TTC - BIV

Préavis n°12/3.19 – Demande d'un crédit de construction de CHF 18'500'000.00 TTC - BV

Préavis n°10/2.21 – Demande d'un crédit de construction de CHF 4'840'000.00 TTC - AMEX

La construction des bâtiments BIV et BV a débuté début 2020 et s'est terminée fin 2021. L'augmentation des prix de la construction n'a donc impacté que la fin du chantier. Bien qu'il n'y ait pas de montant clairement identifiable à ce stade, la direction de projet a reçu plusieurs demandes de majoration des prix liés à l'augmentation du prix des matériaux. Ces demandes ont été, pour l'instant, refusées car non contractuelles, ce qui a entraîné des discussions difficiles lors du traitement des factures finales et donc des négociations plus compliquées, les entreprises cherchant à compenser les augmentations par d'autres moyens.

Le chantier des aménagements extérieurs a débuté mi 2021, toutes les offres demandées après cette date chantier ont donc été impactées par l'augmentation des prix soit les CHF 800'000.00 TTC liés au remplacement des conduites et environ 20% des CHF 4'040'000.00 TTC des aménagements extérieurs.

L'impact sur le préavis des aménagements de l'augmentation des prix a été estimé par les mandataires à environ CHF 150'000.00 TTC.

Comme déjà mentionné à la Commission des finances, un préavis de crédit supplémentaire pour l'ensemble des travaux de Beusobre sera déposé au Conseil communal une fois que l'ensemble des factures sera rentrée. Ce préavis comprendra également les coûts supplémentaires induits par l'augmentation conjoncturelle.

CONCLUSION :

La Municipalité remercie la Commission des finances de bien vouloir prendre acte de la présente note interne.

Avancement du projet Chanel et annonce d'un crédit complémentaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente communication.

La Municipalité souhaite partager avec le Conseil communal l'état d'avancement du projet Chanel, suite au préavis d'études (N° 27/6.18 *Demande d'un crédit d'études de CHF 1'500'000.00 TTC pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel*) et au préavis de construction (N° 23/6.21 *Demande d'un crédit de construction de CHF 24'500'000.00 TTC relatif au projet de rénovation-reconstruction de l'École de Chanel, subventions non déduites*).

L'avancement du projet est conforme au planning formulé dans le préavis. Le collège et ses principaux aménagements extérieurs seront terminés au début de l'été 2024, ce qui permettra de réaliser les déménagements nécessaires pendant la période de vacances scolaires estivales. Le nouveau collège de Chanel rénové et agrandi sera donc opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2024.

Comme annoncé le 16 janvier 2023 via la note de la Municipalité à la Commission des finances du Conseil communal, une hausse entre 5 et 10% des coûts conjoncturelles pour le projet de Chanel a été enregistrée. Hormis ces éléments, le suivi financier du projet montre que les coûts du projet sont maîtrisés, dans les montants définis par les préavis.

Ces hausses sont liées au contexte général : disponibilité des matériaux, coût de l'énergie, contexte international, etc.). Ces hausses sont quantifiées par la Confédération, via Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) qui fixe des indices de référence pour toute la Suisse. Ce sont ces indices officiels qui sont pris en compte par la Municipalité. À ce titre, le pilotage du projet n'a pas d'action possible sur ces hausses. Cependant, un travail de détail a été entrepris par la direction Urbanisme pour évaluer et contrôler ces hausses.

À ce jour, une hausse est attendue pour un montant compris entre 1'000'000.00 TTC et CHF 1'800'000.00 TTC, soit entre 4% et 7% du coût du projet global (études et crédit de construction, montant total CHF 26'000'000.00 TTC). La Municipalité a pris acte de ces augmentations et présentera un préavis de demande de crédit complémentaire auprès du Conseil communal, après consolidations des montants.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024.

Communication présentée au Conseil communal en séance du 27 mars 2024.